

La chronique du CESA

12 mars 1956 : création des commandos de l'air

Nouvelle forme de combat pour un nouveau type de combattants

À l'issue d'un stage dans une école de parachutisme en Union soviétique – qui a bien compris l'atout indéniable de ce moyen d'action militaire utilisé lors de ses grandes manœuvres dans la région de Kiev en 1934 –, le capitaine Geille prend le commandement du Centre d'instruction de parachutisme créé en 1935 à Avignon – Pujaut. Cette école forme tous les futurs parachutistes militaires des armées françaises. La seconde guerre mondiale marque la rupture entre les différentes unités parachutistes lorsque certaines seront reversées dans l'armée de terre. Le « charognard », toujours porté par les membres du 1^{er} Régiment de chasseurs parachutistes (RCP) rappelle cette filiation commune. Pour l'armée de l'air, il faut attendre le conflit algérien pour que la création de commandos de l'air soit décidée.

Nécessaire adaptation des forces françaises face au conflit algérien

Dès 1954, la guérilla fait rage sur le territoire algérien. Cette nouvelle forme de combat suppose que soient adaptés les moyens français de lutte. Dès 1955, le général de Maricourt milite en faveur de la constitution de groupes d'intervention rapide qui puissent être aéroportés, hélicoptérés ou parachutés en territoire ennemi. Il profite d'une visite en Algérie du général Bailly, chef d'état-major de l'armée de l'air et du général Jouhaud, major général de l'armée de l'air, pour obtenir un accord de principe. Toutefois, la mise en œuvre de cet accord sera longue et complexe car elle se heurte à l'opposition de l'armée de terre qui refuse que soit constituée une unité concurrente de ses propres régiments de chasseurs parachutistes qui se sont couverts de gloire durant la seconde guerre mondiale et ainsi qu'à la réticence de l'armée de l'air, des aviateurs des *Bataillons de garde de l'air* (3 000 hommes) combattant déjà aux côtés des forces terrestres sur le terrain.

Finalement, le 12 mars 1956, la décision n° 532 portant création des commandos de l'air est signée par M. Laforest, le secrétaire d'État aux forces armées, convaincu de la nécessité de posséder une unité qui connaisse parfaitement l'emploi de l'arme aérienne et capable de prolonger par son action au sol. Elle doit être un trait d'union entre le ciel et la terre. En effet, « *il est plus facile à un oiseau de marcher qu'à un serpent de voler* » comme l'affirme le général de Maricourt.

De petits commandos très mobiles et volontaires

Le texte officiel prévoit la constitution d'un contingent de 200 à 300 hommes chargés de la défense des départements français d'Algérie et d'une section d'instruction d'une vingtaine de personnes, recrutés uniquement au sein des forces aériennes et âgés de 35 ans au plus. Des prospections sont lancées tant en métropole qu'en Algérie parmi les militaires de toute spécialité. À l'issue d'une sélection physique et psychologique extrêmement rigoureuse, ils sont admis dans un centre d'entraînement sur le camp de Mourmelon-Le-Grand ou sur la base aérienne 146 de Reghaïa en Algérie. Sur le terrain, les hommes sont répartis en petits groupes de 5 à 6 combattants. Ils doivent être en mesure d'apporter un appui terrestre aux opérations aériennes par la désignation d'objectifs. Ils ne servent ni en position défensive ni dans le cadre d'opérations du maintien de l'ordre dans le pays.

Plusieurs groupes voient le jour : les Commandos de l'air 10.541, 20.541, 30.541, 40.541 et 50.541. Ils préfigurent les Commandos parachutistes de l'air (CPA) en service dans l'armée de l'air française actuelle. Très rapidement, ils vont démontrer leurs qualités sur le terrain. Toutefois, leur fidélité aux généraux, lors du putsch de 1961, leur est vivement reprochée puisque le Groupement des commandos de l'air 00.541 (unité d'administration créée en 1957) et par conséquent les commandos de l'air sont dissous le 1^{er} mai 1961.

Le personnel est alors réparti sur les bases aériennes en métropole. Toutefois, les autorités conscientes de l'atout indéniable de telles unités décident de conserver des unités de commandos : ainsi le 1^{er} juin 1961, la compagnie des commandos de l'air 50.541 (CCPA) est créée et continue à prendre part aux opérations en Algérie jusqu'en 1962, année de la fin du conflit.

L'action de ces combattants sur le théâtre des opérations a montré dignement la voie à ceux engagés aujourd'hui en différents endroits du globe et notamment au sein des forces spéciales dans l'arc de crise sahélo-saharien.

Adjudant Valérie Grillet, rédactrice au CESA

Centre d'études stratégiques aérospatiales – Section rédaction

1 place Joffre 75700 Paris SP 07 – Tél : 01 44 42 80 81

cesa@armedelair.com

